

Rennes, le 11 mars 2014

**Assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

IEC Professionnel Média annonce que les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **31 mars 2014 à 9 heures 30 au 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris**.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 21 février 2014 (bulletin n° 23). L'avis de convocation sera publié le 12 février 2014 dans le journal Ouest France et au BALO (bulletin n° 31).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables résumées ci-dessous :

- tout actionnaire titulaire d'actions au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège social de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site Internet de la Société (www.videlio.com, rubrique communication financière, assemblée générale de mars 2014) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit depuis le 10 mars 2014.